



CAP INTÉGRATION MARNE

Service spécialisé d'accompagnement
de la personne handicapée

Agréé par le Conseil d'Administration du 6 janvier 2009

LIVRET D'ACCUEIL

5 place Paul Claudel 51100 REIMS

 03.26.61.80.35

 03.26.61.87.79

Mail: CAP-INTEGRATION-MARNE@wanadoo.fr

Association CAP Intégration Marne

Siège social

1rue de l'Etang 51230 ECURY LE REPOS

 03.26.59.79.74

Edition Janvier 2014

Le Service d'Accompagnement Scolaire et Social a été créé en 2001 par l'Association à but non lucratif CAP Intégration Marne (Collectif d'Associations et de Personnes pour l'Intégration dans la Marne).

C'est un service qui s'adresse, dans le département de la Marne, aux enfants, adolescents, étudiants, apprentis, en situation de handicap (handicap reconnu par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), en proposant un accompagnement en tous lieux de vie ou une garde à domicile.

Le service est expérimental depuis janvier 2007 et son financement est assuré par la Direction Régionale et Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale (DRDASS), le Conseil Général, les Municipalités.

**L'Association Cap Intégration
Marne a pour but de favoriser
l'intégration individuelle ou
collective des enfants,
adolescents, apprentis, étudiants
dans tous les lieux ordinaires de
vie**

Le handicap ou la maladie doivent être reconnus
par une commission spéciale agréée par l'Etat

**Le service a pour vocation
d'accompagner et de garder**

Le service répond aux besoins de garde et
d'accompagnement d'enfants, adolescents,
apprentis, étudiants en situation de handicap.
L'Auxiliaire, de formation Aide Médico
Psychologique – AMP -, intervient dans tous les
lieux de vie ordinaire : crèche, halte garderie,
centre de loisirs, école, faculté, centre
d'apprentissage, domicile...

Accompagnement : compensation du handicap
permettant l'accessibilité par une aide humaine.

Garde : relais aux familles dans la prise en charge
des actes de la vie quotidienne.

Rôle de l'Auxiliaire d'Intégration Scolaire et Sociale,

- ◆ Compenser le handicap pour permettre l'accès au milieu ordinaire par une aide humaine aux enfants, adolescents, étudiants, apprentis handicapés.
- ◆ Proposer un accompagnement individualisé à la personne.
- ◆ Participer à la mise en œuvre du Projet de Vie de la personne.

Comment avoir recours à un(e) Auxiliaire d'Intégration Scolaire et Sociale ?

- ◆ Dans le cadre scolaire, saisine de la Maison Départementale des Personnes Handicapées –MDPH- par la famille.
- ◆ Dans le cadre d'une participation à une activité de loisirs : le responsable de l'activité fait la demande directement au service.
- ◆ Dans le cadre du loisir individuel et de l'intervention à domicile : le service est directement contacté par la famille.

Statut de l'Auxiliaire d'Intégration Scolaire et Sociale

- ◆ L'Auxiliaire d'Intégration est salarié de CAP Intégration Marne (Association loi 1901).
- ◆ L'Auxiliaire d'Intégration intervient dans ses différentes missions d'accompagnement dans le cadre de conventions spécifiques à chaque lieu d'intervention.
- ◆ L'Auxiliaire d'Intégration est membre de l'Equipe de Suivi de Scolarisation (E.S.S.).

Différentes Interventions

Aide à domicile par une prise en charge individuelle de l'enfant

Assurer un relais aux parents pour leur permettre d'avoir du temps libre et dans certaines situations d'urgence, permettre une première réponse en l'attente d'une autre solution.

L'auxiliaire peut intervenir en l'absence des parents, à domicile.

Les parents, peuvent demander une intervention du service pour la prise en charge à domicile individuelle de leur enfant handicapé dans le cadre :

- d'activité régulière des parents
- de rendez-vous occasionnels, convocations, réunions, démarches administratives
- d'un temps de repos en dehors du lieu familial (une soirée, une journée, ou un week-end)
- ou pour toute obligation du quotidien, courses, démarches administratives, visites médicales....

La responsabilité de l'enfant est confiée à l'auxiliaire en l'absence des parents.

Rendez-vous ou sortie exceptionnels

Assister les parents dans le cadre de rendez-vous ou sorties exceptionnels (Assistance rendue nécessaire par le handicap de l'enfant)

Pour certains rendez-vous Hospitaliers où la présence de deux adultes peut-être requise, pour faciliter les démarches administratives et assister le parent présent.

Pour des sorties familiales de loisirs, l'accompagnement de l'enfant handicapé par l'auxiliaire peut permettre aux adultes de participer avec les autres enfants aux activités.

Garde d'un enfant malade

Lorsqu'un enfant scolarisé en milieu ordinaire ou en établissement spécialisé est malade et doit rester à la maison ; si aucun mode de garde habituel ne peut se mettre en place, un auxiliaire d'intégration peut-être mis à disposition de la famille pendant le temps de travail des parents jusqu'au rétablissement de l'enfant.

Il peut éventuellement selon l'état de santé de l'enfant, l'aider à se mettre à jour dans son travail scolaire si ce dernier lui est transmis par l'enseignant.

Aide À l'autonomie

Favoriser l'apprentissage de l'autonomie, de l'indépendance dans le milieu ordinaire (sortie en ville – activité indépendante)- Suppléer, à leur demande,- à la fonction éducative des parents ; Aide aux devoirs

Dans le cadre de l'Assistance à l'Autonomie, cette dernière peut se faire dans un but d'intégration social, à l'extérieur du domicile familial, pour parvenir par exemple à des déplacements autonomes ou favoriser la vie sociale d'un jeune sans ses parents.

L'aide aux devoirs peut se faire individuellement ou dans un contexte de petits groupes, à domicile ou en structure (centre social, MJC...).

Intégration Sociale en milieu d'accueil non spécialisés

Halte Garderie, Maison de Quartier, Centre social, club, Association socioculturelle, CLSH, Colonie de vacances...

Accompagner un enfant dans des lieux d'accueil ou d'activité ordinaires afin de compenser son handicap et lui permettre, avec d'autres enfants de son âge ou de même centre d'intérêts de partager une activité sous la responsabilité d'animateur de centre d'accueil ou d'activité.

Accompagnement en milieu scolaire, de formation professionnelle ou universitaire

Aide à l'installation, actions de répétiteur, de secrétaire, de preneur de note, aide aux manipulations fines, aide aux gestes de la vie quotidienne...

Assistance personnelle lors des exercices de contrôle et des examens dans le cadre des aménagements prévus par les textes.

Etudes post Bac :

L'étudiant, est accompagné à partir d'une évaluation de ses besoins réalisée par ce dernier avec le service d'accueil rattaché à l'université, à l'école ou à l'institut de formation.

Conformément aux dispositions de la loi du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, un Règlement de Fonctionnement explicite les relations entre les usagers et le service.

Toute mise en place d'accompagnement ou de garde est concrétisée par un Contrat d'Accompagnement entre l'utilisateur et le service.

Dans le cadre d'un accompagnement dans une structure, une convention autorisant l'intervention des salariés de CAP Intégration Marne au sein de cette structure est établie.



C.A.P. INTEGRATION MARNE

Collectif d'Associations et de Personnes pour l'Intégration dans la Marne

Ass. N°0511004711

Siège social : 1 rue de l'Etang
51230 Ecury le Repos
Tél/fax. : 03.26.59.79.74

Associations adhérentes

ADAPEI

Ass. Dép. des Parents d'Enfants Inadaptés de la Marne

ADPEDA

Ass. Dép. des Parents d'Enfants Déficients Auditifs

ALLIANCE MALADIES RARES

A.DE.PO.51

Ass. de Défense des Polyhandicapés dans la Marne

APIPA-ASPERGER-TED

Ass. de Parents pour l'Intégration des Personnes atteintes
d'Autisme « de haut niveau » ou de troubles apparentés.

AUTISME Marne

DDEN

Association Dép. des Délégués de l'Éducation Nationale

FAMILLES RURALES

Les FRANCAS

FCPE

Fédération des Conseils de Parents d'Elèves de la Marne

GIHP

Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques

PEEP

Parents d'Élèves de l'Enseignement Public de la Marne

TRISOMIE 21 MARNE

UDAF

Union Départementale des Associations Familiales



CAP INTÉGRATION MARNE

Service spécialisé d'accompagnement
de la personne handicapée